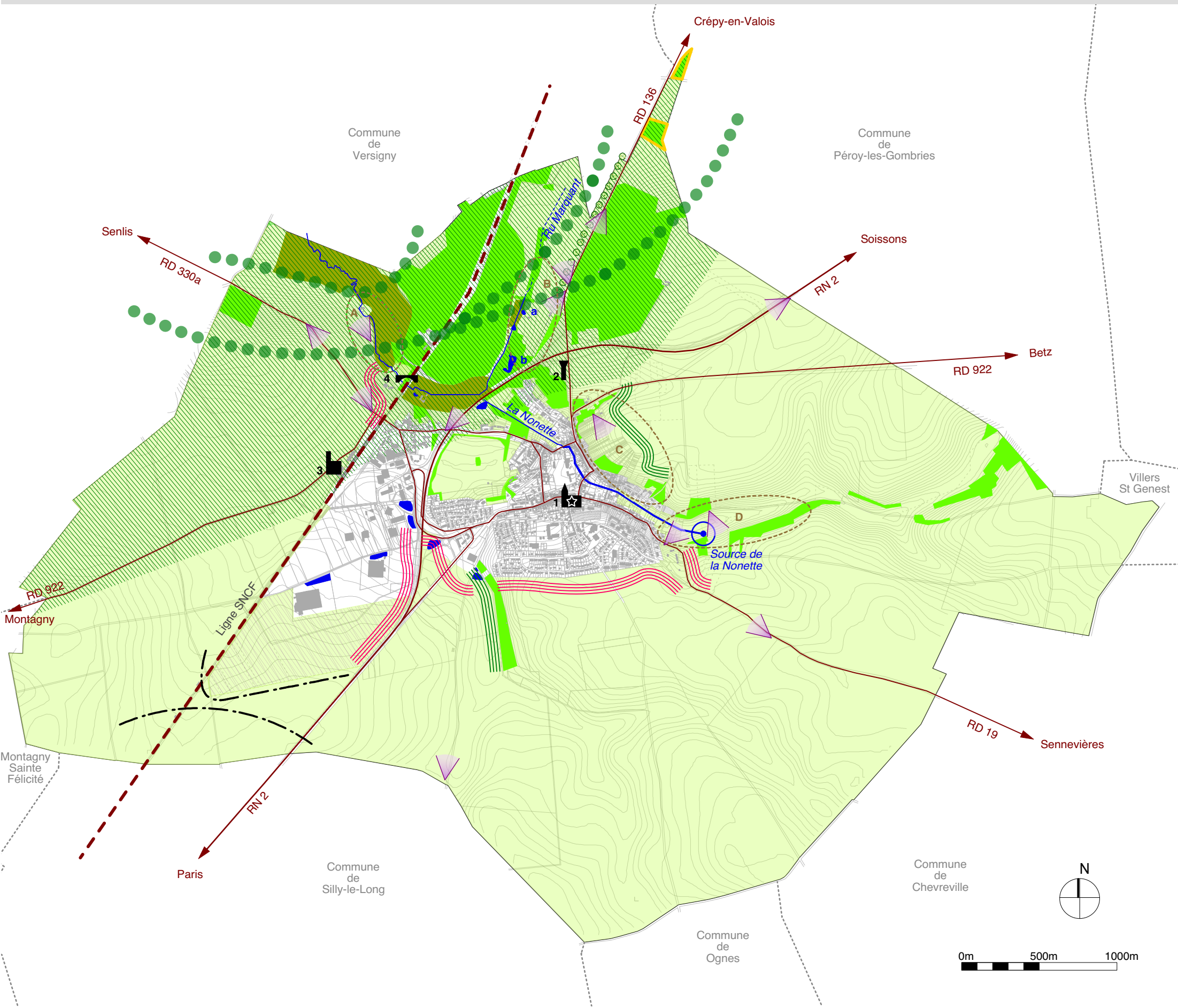


ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Les orientations à l'échelle du territoire



Paysage / Préservation et requalification

Espace ouvert (grande culture, prairie)

Enjeux de préservation :

Frange urbaine à préserver

Vue représentative ou remarquable à préserver

Boisement à préserver

Entité paysagère singulière à préserver :
 A - Allée des Moulins
 B - Vallon du Ru marquant
 C - Plateau des vignes
 D - Fond de Betz

Repères paysagers à préserver :

Alignement d'arbres

Repère bâti principal :
 1 - Église
 2 - Château d'eau
 3 - Silo
 4 - Viaduc

Bâtiment protégé au titre des M.H

Enjeux de requalification :

Frange urbaine à améliorer

Peupleraie

Écologie / Protection de l'environnement

Zone humide de la Vallée de la Nonette

Cours d'eau

Étangs :
 a - Étangs de la Chapelle des Marais
 b - Étangs du Plémont

Corridor écologique

Espaces naturels inventoriés (Z.I.C.O, ZNIEFF)

Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique

Urbanisation / Développement économique durable

Zone de développement prévue pour activités économiques

Voie principale

Ligne TGV

Coupure d'urbanisation